PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement au lot transversal # 5 294 285

Prenez avis que le conseil municipal de Grande-Rivière a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

Cette demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No. U-007.03-19 est à l'effet de réduire le frontage minimal de 45 m à 34.81 m pour le lot transversal # 5 294 285 afin de permettre la création du lot # 6 430 104 ayant façade sur le chemin Des Bois

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance régulière du 12 avril 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil municipal sise au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville à Grande-Rivière.

Donné à Grande-Rivière ce 12e jour de mars 2021.

Marilyn Morin

Marilyn Morin, greffière